

Carrossier réparateur

RNCP1945 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	254r
Code(s) ROME	I1606
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	03/10/2019

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'Emploi

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

26 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 26 à organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200082	Organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200140	Organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200165	Organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200173	Organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200181	Organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200314	Organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200330	Organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200579	Organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200801	Organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200843	Organiser l'évaluation

Liste complète des 26 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp1945-carrossier-reparateur/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le carrossier réparateur est un ouvrier qualifié exerçant un métier de service, principalement dans les entreprises du secteur du commerce et de la réparation automobile.

Son travail consiste à redonner les formes d'origine aux véhicules automobiles ou utilitaires légers accidentés.

Il assure - selon la gravité des dégâts - la réparation ou le remplacement des éléments, des accessoires et des équipements de carrosserie endommagés. Son travail s'étend de la petite réparation (débosselage, changement d'un élément non soudé...) aux réparations plus importantes touchant la superstructure (éléments soudés de carrosserie) ainsi que l'infrastructure (soubassement).

Il dépose et repose les accessoires et équipements de carrosserie (vitrages, pare-chocs, feux, garnitures...), règle les jeux et les mécanismes (lève-vitres, serrures et gâches...) et assure la finition du véhicule (repose des baguettes et divers ornements, préparation et nettoyage pour la livraison).

Le carrossier exerce généralement seul et de manière autonome pour la conduite des travaux qui lui sont confiés sur le véhicule, sous la responsabilité d'un hiérarchique. Les consignes de travail sont listées sur l'ordre de réparation et il s'appuie sur les méthodes de réparation préconisées par le constructeur dans les ouvrages techniques (manuel de réparation). Le professionnel est en relation avec le chef d'unité, les autres carrossiers de l'équipe, les peintres et ponctuellement les mécaniciens. Il doit par ailleurs adopter une attitude appropriée (comportement, propos) lors des passages occasionnels à l'atelier des clients et des experts d'assurance.

L'emploi se pratique essentiellement en atelier, peu d'interventions sont réalisées à l'extérieur. Les horaires sont généralement fixes et réguliers. Les postures sont multiples, variées et physiquement éprouvantes, le carrossier adoptant toute position permettant d'intervenir sur les parties accidentées. La position courbée est très fréquente et des contorsions sont parfois nécessaires pour placer et tenir les outils ou les éléments de carrosserie. Une bonne dextérité manuelle est nécessaire pour assurer les opérations de redressage. Une certaine force est également nécessaire, car les manipulations de pièces et d'outils lourds sont fréquentes.

L'environnement sonore varie en fonction des tâches réalisées, mais il atteint très souvent des niveaux élevés (outils de frappe, disqueuses, meuleuses, perceuses, etc.), ce qui impose le port de protections auditives. L'atmosphère d'atelier est souvent polluée par des poussières, des projections, des fumées de soudure, des vapeurs, nécessitant des protections adaptées.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Réaliser les interventions de carrosserie sur éléments, équipements, accessoires amovibles et sur vitrages automobiles

Réaliser les interventions de dépose/repose/réglage des éléments/équipements/accessoires de carrosserie.

Réaliser les interventions de réparation et de remplacement des vitrages automobiles.

Préparer à la livraison les véhicules légers réparés selon une méthode professionnelle de rénovation.

2. Réparer les superstructures d'automobiles

Appliquer et poncer les mastics de garnissage sur éléments réparés de carrosserie.

Réparer les plastiques automobiles selon les méthodes des constructeurs.

Réparer, redresser les éléments accidentés de carrosserie des véhicules légers.

Remplacer les éléments fixes de superstructure des véhicules légers.

3. Réparer les infrastructures d'automobiles

Effectuer le contrôle dimensionnel des soubassements des véhicules légers accidentés.

Réparer les véhicules légers accidentés en soubassement.

Blocs de compétences

RNCP1945BC01 — Réaliser les interventions de carrosserie sur éléments, équipements, accessoires amovibles et sur vitrages automobiles

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser les interventions de dépose/repose/réglage des éléments/équipements/accessoires de carrosserie.

Réaliser les interventions de réparation et de remplacement des vitrages automobiles.

Préparer à la livraison les véhicules légers réparés selon une méthode professionnelle de rénovation.

RNCP1945BC02 — Réparer les superstructures d'automobiles

LISTE DE COMPÉTENCES

Appliquer et poncer les mastics de garnissage sur éléments réparés de carrosserie.
Réparer les plastiques automobiles selon les méthodes des constructeurs.
Réparer, redresser les éléments accidentés de carrosserie des véhicules légers.
Remplacer les éléments fixes de superstructure des véhicules légers.

RNCP1945BC03 — Réparer les infrastructures d'automobiles

LISTE DE COMPÉTENCES

Effectuer le contrôle dimensionnel des soubassements des véhicules légers accidentés.
Réparer les véhicules légers accidentés en soubassement.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les services de l'automobile : réseaux après-vente des constructeurs (succursales/filiales/concessions/agences), carrossiers indépendants et certains garages indépendants.
Certaines entreprises ou administrations possédant des ateliers intégrés de réparation carrosserie et peinture (armées, ministères, sociétés de transport public ou privé).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Principalement « carrossier réparateur » (ou « carrossier auto » ou encore « tôlier carrossier »).

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité est réglementée par le décret n° 98 246 du 2 avril 1998 relatif à la qualification professionnelle. Il précise que quels que soient le statut juridique et les caractéristiques de l'entreprise, les activités d'entretien et de réparation des véhicules ne peuvent être exercées que par une personne qualifiée professionnellement ou sous le contrôle effectif et permanent de celle-ci.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	1 850 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (45 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	G0B40 — Carrossiers automobiles · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	5 638
Jugés difficiles à recruter	78 %
Emplois saisonniers	2 %
Familles professionnelles (FAP)	G0B40 — Carrossiers automobiles

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Polynésie française

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 03/10/2019

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP34286

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/1945/>